

A l'attention des Opérateurs FttH, des 6  
Communes desservies par le RIP, de la  
Collectivité portant le SDTAN et de  
l'ARCEP

Saint-Denis, le 4 Décembre 2019

Affaire suivie par : Loïc KIJ  
Mèl : loic.kij@reunionthd.re

Notre Réf. :2019/0117

Objet : Informations relatives à l'intention de déploiement sur le territoire de la Région Réunion

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que la Régie Réunion THD envisage de procéder au déploiement d'infrastructures de réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) sur la liste des communes en annexe à ce courrier.

L'article L1425-1 VI du Code général des collectivités territoriales précise que les collectivités et leurs groupements doivent communiquer à l'ARCEP, au-moins deux mois avant leur entrée en vigueur, les conditions tarifaires d'accès à leurs réseaux à très haut débit en fibre optique ouverts au public permettant de desservir un utilisateur final. En application de cette disposition, la Régie Réunion THD a transmis ces éléments à l'Arcep le 12 Septembre 2019.

Conformément à la décision 2015-0776 de l'ARCEP du 2 Juillet 2015, la Régie Réunion THD publie ses offres d'accès et d'hébergement, dont les STAS du réseau, figurant dans les annexes du contrat proposé aux opérateurs.

Les offres et la visibilité sur le plan de déploiement général du réseau pour les 21788 prises estimées sont disponibles auprès de Réunion THD et sur le site web <https://www.reunionthd.re/> (espace Opérateur).

Par conséquent, vous trouverez dans le fichier ci-joint au format électronique, également téléchargeable sur le site web <https://www.reunionthd.re/> décrits la liste des communes concernées avec l'intention et le calendrier de déploiement actuellement programmés ainsi que les NROs. Vous trouverez également en annexe de ce courrier la liste des communes concernées par les

déploiements, le parc prévisionnel de logements couverts de la zone de cofinancement, à fin d'année.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Denis Fabrègue  
Directeur Réunion THD



# ANNEXE :

Référence de la Zone de cofinancement	Nom de la Zone de cofinancement	Code INSEE de la commune	Nom de la commune	Référence NRO	Commune adhérente le NRO	2019		2020		2021		2022		fin de déploiement		
						Nombre de Logements couverts	Nombre de Logements raccordables	Nombre de Logements couverts	Nombre de Logements raccordables	Nombre de Logements couverts	Nombre de Logements raccordables	Nombre de Logements couverts	Nombre de Logements raccordables	Nombre de Logements couverts	Nombre de Logements raccordables	Fin de déploiement
201911-RRTH	RIP RRTH	97424	Cilaos	97424RR6, 97424RR8	Cilaos	0	0	0	0	3172	2220	3172	3172	3172	3172	2022
		97403	Entre-Deux	97403RR7	Entre-Deux	0	0	1060	742	3524	2467	3524	3524	3524	3524	2022
		97401	Les Avirons	97401RR4	Les Avirons	0	0	5366	3756	6073	4251	6073	6073	6073	6073	2022
		97421	Salazie	97421RRJ, 97421RRF	Salazie	0	0	1427	999	3442	2409	3442	3442	3442	3442	2022
		97419	Ste-Rose	97419RRK	Ste-Rose	0	0	1060	742	3093	2165	3093	3093	3093	3093	2022
		97417	St-Philippe	97417RRQ	St-Philippe	0	0	1140	798	2484	1739	2484	2484	2484	2484	2484
								10053	7037	21788	15252	21788	21788	21788	21788	